

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mise en place d'une avenant n°1 portant modification des prix pour circonstances imprévisibles « Accord-cadre AOO5_MATST2021 Lot n°8-T09, Lot n°9-T10, Lot n°10-T11, Lot n°11-T12 et Lot n°12-T13

Le Maire de la Commune de Le Val, Var,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-022 du 19 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Par le biais du SIVAAD, l'Accord-cadre AOO5_MATST2021 « Fournitures de matériaux, matériels et d'équipements pour les services techniques des collectivités locales » Lot n°8-T09, Lot n°9-T10, Lot n°10-T11, Lot n°11-T12 et Lot n°12-T13 ont été attribués à l'entreprise SAS RACINE.

Ce fournisseur a fait parvenir au SIVAAD, un mémoire justifiant les charges extracontractuelles pesant sur ce marché et nécessitant de mettre en place des mesures exceptionnelles pour circonstances imprévisibles.

Afin d'éviter une rupture de marché et une impossibilité d'approvisionner les services de la commune, il nous est proposé de mettre en place un avenant n°1 qui a pour objectif d'entériner le dispositif suivant pour ce marché :

- Une révision des prix trimestrielle (couvrant la période de janvier/février/mars 2023), en lieu et place de la révision des prix annuelle prévue initialement au contrat, sur la base d'un nouveau Bordereau des Prix contractuel réévalué par l'entreprise et accompagné de justificatifs approuvés par les autorités.
- Le règlement des commandes sur la base du nouveau Bordereau des Prix Unitaires (BPU) révisé au trimestre (sans système d'indemnisation complémentaire).
- Une clause de « revoyure » trimestrielle, permettant d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme fixé au 31/12/2023.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Affiché le

ID : 083-218301430-20230221-41D_2023-AU

DECIDE

De valider la mise en place d'un avenant n°1 pour l'ensemble des lots précités.

Fait à LE VAL, le 21 février 2023

Le Maire,
Jérémy GIULIANO

The image shows the official seal of the Mayor of Le Val, which is circular and contains the text "MAIRE DE LE VAL" and "83 (Var)". To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Affiché le

ID : 083-218301430-20230221-41D_2023-AU